

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest**

**PROJET PILOTE 1 « MOYENS D'EXISTENCE AMELIORES DANS**

**LE SECTEUR POST-CAPTURE DE LA PÊCHE ARTISANALE »**

**AU CAMEROUN, EN GAMBIE, AU SENEGAL ET AU TACHAD**

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE  
LA PECHE ARTISANALE AU SENEGAL**

*Par :*

**M. Djibril DIONE**, Direction de la Prévision et de la Statistique

**M. Alioune Badara SY**, Direction des Pêche Maritime

**Mme Mam Siga NDIAYE** Direction de la Prévision et de la Statistique

**Octobre 2005**

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCPH	: Bureau de Contrôle de Produits Halieutiques
CEP	: Cellule d'Etude et de Planification
CEPIA	: Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes
CF	: Consommation Finale
CITI	: Classification Internationale Type Industrielle
CONIPAS	: Conseil National Interprofessionnel de la Pêche artisanale au Sénégal
COS	: Certificat d'Origine et de Salubrité
CRODT	: Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye
DITP	: Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPM	: Direction des Pêches Maritimes
DPS	: Direction de la Prévision et de la Statistique
DSF	: Déclaration Statistique et Fiscale
EBE	: Excédent Brut d'Exploitation
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	: Organisation des Nations pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
M	: Importation
NAEMA	: Nomenclature des Activités des Etats Membres d'Afristat
NOPEMAS	: Nomenclature des Produits de Etats Membres d'Afristat
OEPS	: Observatoire Economique de Pêches au Sénégal
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMEDP	: Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
RS	: Ressources Sauvages
SYSCOA	: Système de Comptabilité Ouest Africaine
VA	: Valeur Ajoutée
X	: Exportation
ZEE	: Zone Economique Exclusive

## SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	4
I- INTRODUCTION GENERALE.....	5
I- INTRODUCTION GENERALE.....	5
II- DESCRIPTION DE LA FILIERE PECHE ARTISANALE.....	7
II.1- Les ressources halieutiques .....	7
II.2- Les secteurs d'activité de la pêche maritime artisanale au Sénégal.....	7
II.2.1 la production.....	8
II.2.2- La transformation artisanale.....	9
II.2.3- La chaîne de commercialisation.....	10
III. LES SOURCES DE DONNEES DE LA PECHE .....	10
III.1- Système actuel de collecte des données primaires de la pêche artisanale .....	10
III.2- Les sources d'informations de la DPS .....	12
IV-LA MESURE DE L'ACTIVITE DE PECHE ARTISANALE .....	12
IV.1- Les nomenclatures de la Comptabilité Nationale .....	13
IV.2-Les différentes approches de calcul du PIB par la Comptabilité nationale.....	14
a) l'approche produit : .....	14
b) l'approche revenu.....	14
c) l'approche demande .....	14
IV.3- Approche retenue par l'étude pour le calcul des valeurs ajoutées dans la pêche artisanale au Sénégal .....	16
IV.3.1- Calcul de la valeur ajoutée à la production.....	16
a) Valeur de la production des produits frais de la pêche artisanale.....	17
b) Valeur des consommations intermédiaires .....	17
c) Valeur ajoutée à la production .....	17
IV.3.2- Calcul de la valeur ajoutée créée par les activités de transformation artisanale du poisson.....	17
a) Méthodologie .....	17
b) Production de l'activité de transformation.....	18
c) Consommation intermédiaire et valeur ajoutée de l'activité de transformation .....	18
IV.3.2- Calcul de la valeur ajoutée à la commercialisation .....	19
a) Valeur ajoutée à la commercialisation de produits frais .....	19
b) Valeur ajoutée à la commercialisation de produits transformés .....	19
V- EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PECHE MARITIME ARTISANALE DANS L'ECONOMIE .....	20
VI AUTRES INDICATEURS DE BASE POUR APPRECIER LE ROLE DE LA PECHE ARTISANALE.....	22
VI.1- La production domestique .....	22
VI.2 Les exportations .....	22
VI.4- La disponibilité apparente annuelle .....	23

VI.4- La consommation annuelle per capita .....	23
VI.4.Evaluation des emplois .....	24
VI.3.2-Autres emplois liés à la pêche .....	24
VI.5-Evaluation des investissements privés annuels réalisés dans le secteur de la pêche artisanale maritime .....	25
VI.6- Balance commerciale de la pêche maritime .....	25
<b>VII AUTRES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LE ROLE DE LA PECHE ....</b>	<b>26</b>
VII.1- Contribution aux ressources budgétaire de l'Etat.....	26
VII.2- Contribution au budget des collectivités locales .....	26
VII.3- Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté .....	27
<b>VIII CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>31</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 Evolution de la transformation artisanale.....	9
Tableau 2 : Valeur de la production de produits frais de la pêche artisanale.....	17
Tableau 3 : Taux de valeurs ajoutées .....	18
Tableau 4 : Valeurs des produits transformés .....	18
Tableau 5 : Valeur ajoutée à la transformation .....	19
Tableau 6 : Valeur de la production de produits frais commercialisés .....	19
Tableau 7 : Valeur des produits transformés commercialisés.....	20
Tableau 8 :Part du secteur des pêche dans le PIB .....	20
Tableau 9 : Production domestique par grand groupe.....	22
Tableau 10 : Disponibilité apparente en 2003 des produits de la pêche artisanale.....	23
Tableau 11 : Consommation intermédiaire de la production .....	31
Tableau 12 : Tableau de synthèse des comptes économiques du secteur de la pêche pour l'année 1996 (d'après les travaux de l'OEPS) . .....	32
Tableau 13 :Comptes d'exploitation sectoriels : cas du Ketiakh .....	33
Tableau 14 :Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Tambadiang .....	34
Tableau 15 : Compte d'exploitation sectoriel : Cas du métora .....	35
Tableau 16 Compte d'exploitation sectoriel : Cas du sali.....	36
Tableau 17 Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Yet .....	37
Tableau 18 :Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Guedj .....	38

## **I- INTRODUCTION GENERALE**

L'information recherchée et collectée par les institutions en charge de l'administration et de la gestion des pêches s'est longtemps focalisée sur les indicateurs physiques de la production, obéissant ainsi à la logique productiviste qui a souvent guidé les politiques des pêches.

La configuration des systèmes d'information, leurs centres d'intérêt font qu'il est aujourd'hui assez aisé de disposer des données relatives au segment « production » de la filière de la pêche artisanale (volume et valeur commerciale des débarquements, effectif du parc piroguier, etc. ).

Or, l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer la contribution du secteur de la pêche maritime artisanale à la richesse nationale nécessite de disposer de plus amples données, en particulier, celles relatives aux comptes d'exploitation des unités de production.

Dans ce domaine, les systèmes d'information existants accusent des faiblesses notoires à cause de l'inexistence de données ou du manque de régularité dans le suivi des indicateurs pertinents.

Les lacunes dans l'information disponible portent aussi sur la marginalisation des segments de la filière autres que la production. En effet, les informations relatives aux activités situées en amont ou en aval de la production (mareyage, transformation notamment) sont souvent inexistantes ou ne sont pas systématiquement recherchées.

Dans ces conditions, il est difficile d'avoir une représentation globale et quantifiée de la filière de la pêche artisanale, condition nécessaire à l'évaluation de sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB).

L'évaluation de la contribution du secteur de la pêche au PIB est réalisée aujourd'hui par les comptes nationaux dans des conditions peu satisfaisantes dans la mesure où les protocoles utilisés sont largement ignorés par les administrations du secteur de la pêche, ce qui est souvent une source de confusion dans l'interprétation des indicateurs fournis mais aussi dans les représentations sectorielles.

L'absence d'échanges approfondis entre la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) et les administrations du secteur de la pêche (DPM, DITP, CRODT, etc.) qui a été constatée, n'est pas de nature à favoriser les synergies indispensables dans la collecte de l'information ainsi que sa rationalisation. En outre, l'usage qui est fait de l'information recueillie n'est pas réellement partagé entre ces acteurs, d'où la difficulté des parties à percevoir les erreurs ou lacunes des méthodes d'évaluation en vigueur.

La conséquence immédiate d'une telle situation est que le rôle et la place du secteur de la pêche artisanale dans la société et l'économie nationale ne sont pas bien perçus et reflétés. Ceci est autant valable pour le secteur dans son ensemble que dans ses différentes segmentations (activités et métiers). C'est un réel problème posé aux décideurs, qu'ils se situent au niveau sectoriel ou à des niveaux d'arbitrage dans l'affectation des ressources publiques ou la prise de décision stratégique.

Dans un tel environnement caractérisé par un déficit d'information et l'usage d'indicateurs peu satisfaisants pour rendre compte de la réalité sectorielle, élaborer des politiques et stratégies représente un exercice difficile et risqué.

Ainsi, le rôle assigné au secteur de la pêche dans la stratégie de réduction de la pauvreté, notamment les actions ciblées, ont été très controversées, du fait qu'elles privilégiaient une logique de développement de la production (accroissement des moyens de capture) dans un contexte marqué par la surexploitation des ressources halieutiques.

Le ciblage des actions de lutte contre la pauvreté dans la pêche a été jugé inadéquat dans la mesure où il avait délaissé des segments de la filière potentiellement créateurs de valeur ajoutée ou constituant des terrains plus efficaces pour appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté. En réalité, les données dont on dispose sur ces segments sont rares et parfois inexistantes.

Les activités conduites par le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP) ont elles aussi mis à nu la faible connaissance de l'importance de la pêche artisanale dans le développement national et son corollaire, à savoir l'ignorance des apports de la pêche artisanale en terme de contribution à la sécurité alimentaire et de soutien au processus de croissance économique.

L'initiative du PMEDP consistant à confectionner un guide destiné à « fournir des connaissances de base et un outil méthodologique permettant, d'une part d'apprécier, à moindre coût, les retombées économiques et sociales de la pêche artisanale et, d'autre part, de valoriser les informations « stratégiques » pouvant être produites pour une large diffusion » se révèle dans ces conditions fort opportune.

A cet égard, l'exercice mené par l'équipe de consultants dans le cadre de cette initiative peut préfigurer quelques axes de collaboration future entre les services de l'institution nationale de la statistique et leurs homologues du Ministère en charge de la pêche pour optimiser la collecte d'information et améliorer les méthodologies d'évaluation.

En la matière, des complémentarités existent réellement et ont été mises en exergue par l'étude. Ces complémentarités doivent être mieux exploitées pour atteindre un des résultats escomptés de l'étude qui est le renforcement des liens entre le Département des pêches et le Département de la comptabilité nationale. En effet, le présent travail a été réalisé par une équipe composée d'un économiste de la comptabilité nationale (Direction de la prévision et de la Statistique), un spécialiste des pêches (Direction des pêches maritimes) et d'un statisticien responsable des comptes économiques du secteur primaire (Direction de la prévision et de la Statistique).

Le travail a aussi permis de renseigner quelques indicateurs clés et de corriger les insuffisances actuelles dans l'appréciation ou l'évaluation du rôle de la pêche artisanale dans l'économie nationale.

## II- DESCRIPTION DE LA FILIERE PECHE ARTISANALE

### II.1- Les ressources halieutiques

Sur sa frange maritime, le Sénégal dispose d'une longueur de côte d'environ 700 km et d'un plateau continental d'une superficie estimée à 27 600 km<sup>2</sup>.

Un des atouts du milieu marin et côtier au Sénégal est l'existence d'un mécanisme privilégié d'enrichissement des eaux, l'upwelling côtier, induit par les alizés en saison froide. Ce phénomène de remontée d'eaux froides profondes riches en sels nutritifs favorise le développement d'une faune marine diversifiée et fonde la réputation de côte poissonneuse du Sénégal.

Le potentiel annuel de captures dans la ZEE sénégalaise est estimée à 450 000 tonnes, ce qui place le Sénégal parmi les principaux pays de pêche maritime de l'Afrique intertropicale.

Les ressources halieutiques exploitées dans les eaux sénégalaises sont généralement classées en quatre groupes :

- les ressources pélagiques côtières
- les ressources pélagiques hauturières
- les ressources démersales côtières
- les ressources démersales profondes

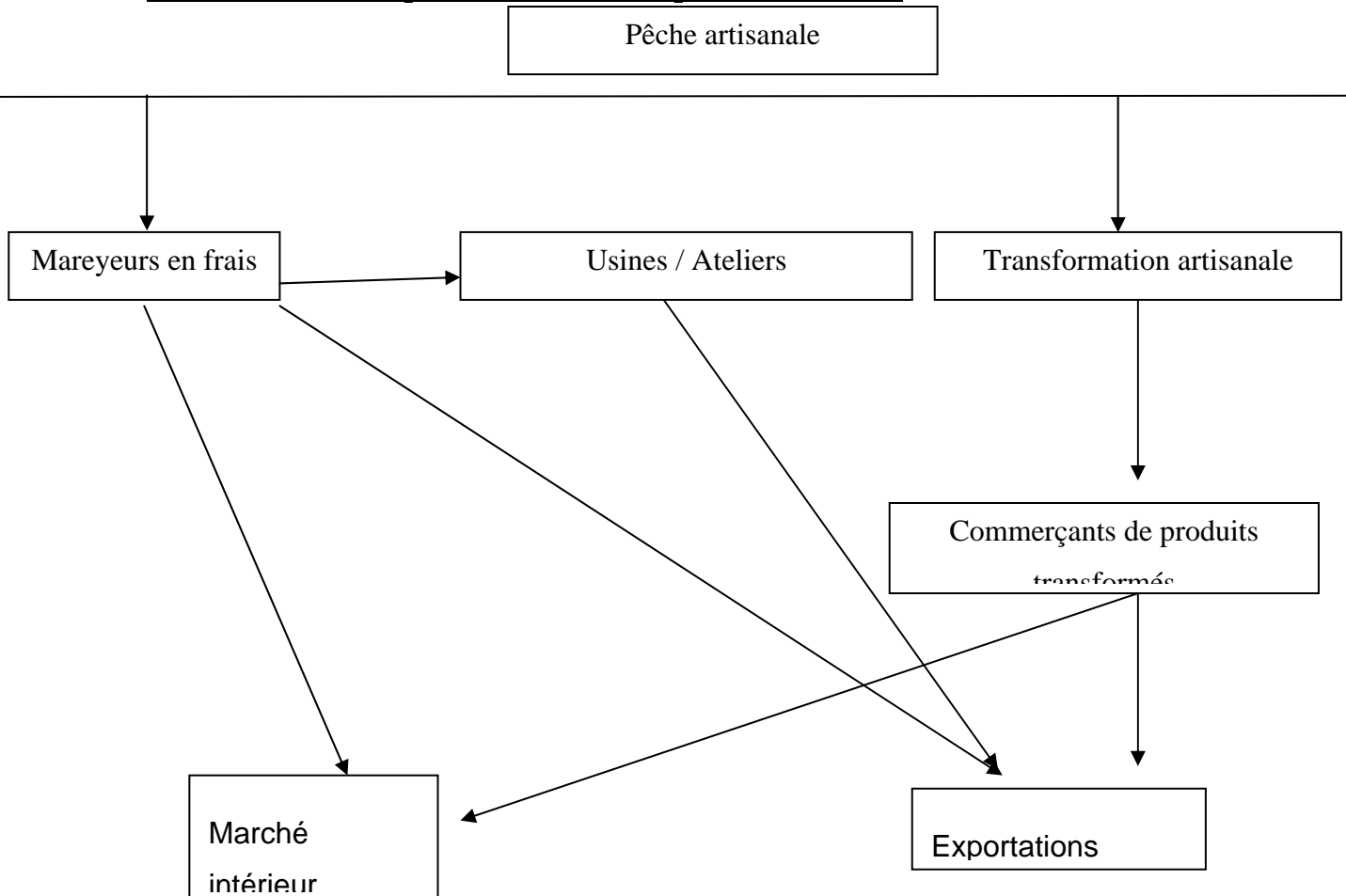
Ces ressources sont convoitées non seulement par les pêcheurs mais aussi par les nombreux acteurs situés en aval tels que les mareyeurs, les transformateurs, les commerçants de produits transformés etc.

**Ainsi donc, aux deux composantes essentielles (pêche artisanale et pêche industrielle) retenus par la comptabilité nationale, s'ajoutent les activités connexes telles que le mareyage, la transformation et la commercialisation.**

## II.2- Les secteurs d'activité de la pêche maritime artisanale au Sénégal

L'organigramme suivant permet d'identifier les agents du système productif, leurs relations ainsi que l'origine et la destination des flux entre agents.

### Organigramme simplifié de la filière « pêche artisanale »



### *II-2.1 la production*

La pêche, au sens de la production, constitue une activité du secteur primaire qui consiste en un prélèvement exercé par les hommes sur la faune aquatique. Au Sénégal, bien qu'il existe une pêche continentale, la pêche maritime artisanale est de loin la principale forme exercée du fait des atouts dont dispose le pays (importance de la frange maritime, faune aquatique riche et variée, existence de communautés traditionnelles de pêcheurs artisans hautement qualifiés etc.).

L'activité de pêche ainsi définie, comporte essentiellement deux composantes : la pêche industrielle et la pêche artisanale.

La pêche maritime artisanale, objet de notre étude, encore appelée pêche piroguière, est pratiquée dans sept régions maritimes du pays<sup>1</sup> et assure environ 80% des débarquements

<sup>1</sup> Dakar, Thiès, Saint-Louis, Fatick, Ziguinchor, Louga et Kaolack

et plus de 60% de l'approvisionnement des entreprises exportatrices<sup>2</sup>. Elle partage l'exploitation des ressources pélagiques côtières et des ressources démersales côtières avec la pêche industrielle. Les ressources pélagiques hauturières et les ressources démersales profondes sont, elles, principalement ciblées par la pêche industrielle.

De 1988 à 2003, les débarquements de poissons pélagiques par la pêche artisanale représentent en moyenne annuelle 230 547 tonnes alors que les débarquements totaux de la pêche maritime incluant la pêche industrielle se sont établis en moyenne à 260 812 tonnes sur la période. Les débarquements de la pêche artisanale relatifs aux espèces démersales côtières représentent en moyenne annuelle, 54369 tonnes sur la période 1988 – 2003, soit 53% des débarquements totaux.

La pêche maritime artisanale se singularise aussi par l'importance de ses activités connexes en particulier :

- les activités de transformation artisanale classées dans le secteur secondaire;
- les activités de commercialisation des produits frais et transformés classées dans le tertiaire.

### ***II.2.2- La transformation artisanale***

La transformation artisanale remplit une fonction sociale et économique très importante. Elle emploie en grande majorité des femmes. Officiellement, on estime à environ 50 000, le nombre de personnes qui participent à cette activité. Les quantités traitées annuellement sont en hausse, passant de 23 000 tonnes en 1990 à 39 000 tonnes en 2003. Le tableau suivant donne l'évolution des productions de 1999 à 2003.

*Tableau 1 Evolution de la transformation artisanale*

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Guedj	3546	3973	4492	3612	4223
Tambadiang	2931	3275	3891	2707	3358
Kéthiakh	21465	22502	24732	16607	26956
Méthorah	2495	2180	1013	1879	1385
Yet	847	1150	1141	831	721
Touffa	11	3	9	64	133
Yokhoss	19	9	7	28	26
Salé-séché	3006	3641	3660	4092	2664
Pagne	62	48	51	34	72
Aileron	44	53	70	63	41
Crevettes	6	6	5	2	3
Autres	354	17	16	12	12
Total	34786	36857	39087	29931	39594

Source : DPM

Environ, un tiers des débarquements de la pêche artisanale est destiné à la transformation artisanale. Cette filière a souvent permis de réguler le marché dans les périodes de surproduction et joue aussi un rôle important dans la limitation des pertes post capture. Au même titre que la commercialisation, la transformation artisanale est fortement

<sup>2</sup> Ces chiffres sont issus de « La situation économique et sociale du Sénégal, Edition 2002-2003 »

utilisatrice de main d'œuvre. Elle participe également à la satisfaction des besoins en protéines animales des populations de l'intérieur qui accèdent difficilement au poisson frais.

### ***II.2.3- La chaîne de commercialisation***

Elle renferme une main d'œuvre abondante et variée (mareyeurs, collecteurs, commissionnaires de marchés, intermédiaires, détaillants, etc.). On distingue deux sous activités de commercialisation :

- la commercialisation de produits frais ou mareyage qui a connu un essor important, lié au développement de la production. Les quantités mareyées se sont considérablement accrues, passant de 126 000 tonnes en 1990 à 248 500 tonnes en 1997. En 2003, elles représentent 196 099 tonnes . Le poisson étant une denrée hautement périssable, sa commercialisation se révèle assez délicate, particulièrement dans un pays chaud comme le Sénégal ;
- la commercialisation de produits transformés vise les marchés urbains, l'intérieur du pays et les marchés africains, notamment ceux de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale. Les produits transformés se conservent plus facilement que les produits frais car ils peuvent supporter des températures élevées. La commercialisation de ces produits est par conséquent plus aisée, notamment vers les marchés reculés.

## **III. LES SOURCES DE DONNEES DE LA PECHE**

Les sources de données de la pêche proviennent principalement :

- de l'administration des pêches (DPM). Ses données constituent la source primaire ;
- de la Direction de la prévision et de la Statistique.

### **III.1- Système actuel de collecte des données primaires de la pêche artisanale**

Il faut préciser ici que l'objet de l'étude n'est pas de faire l'inventaire de toutes les structures productrices de données primaires de la pêche artisanale maritime. La prise en compte de la pluralité et de la complexité des sources d'information statistique est cependant nécessaire pour atteindre un des objectifs visés par cette étude, à savoir l'optimisation de la capacité des institutions nationales à évaluer la contribution socioéconomique de la pêche artisanale.

Jusqu'à la dernière réforme institutionnelle intervenue dans le secteur en 2004, la DPM était la structure chargée de produire les statistiques de base de la pêche maritime artisanale. Elle partage désormais cette compétence avec une autre direction, la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP) à laquelle est rattachée le Bureau de Contrôle des Productions Halieutiques (BCPH) qui fournit les statistiques d'exportation de la pêche.

Outre ces deux structures, il convient de noter que le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) produit aussi des statistiques. Cette structure dispose d'une base de données assez complète sur les prix des différentes espèces débarquées par la pêche artisanale. Elle collecte aussi des données de capture et d'effort de pêche indispensables pour l'élaboration de comptes de production – exploitation des unités de pêche artisanales.

Le marché central de Dakar, qui est un marché de gros, reçoit des apports provenant des centres de pêche mais aussi des pays limitrophes (Gambie, Mauritanie, Guinée Conakry essentiellement). Les flux d'importation qui transitent par le marché central doivent être appréhendés car ils prennent de plus en plus d'importance selon plusieurs sources d'information. Le marché central est aussi un lieu stratégique de collecte de l'information statistique car il permet de renseigner sur les prix de gros à dakar.

Les données statistiques produites par la DPM portent sur :

- Les Mises à terre : Elles sont évaluées de différentes manières : i) par enquête directe sur les plages en collaboration ou non avec le CRODT ; ii) de manière indirecte lors de l'établissement des Certificats d'Origine et de Salubrité (COS) par les agents des pêches. Le COS est délivré à chaque mareyeur qui transporte du produit en dehors de la zone de débarquement. En règle générale, le mareyeur déclare sur papier les quantités transportées. Les quantités transportées ne sont pas vérifiées par pesée ; iii) l'utilisation de cahiers de sondage remis à des pêcheurs ou mareyeurs enquêtés une fois par semaine ;
- Le mareyage en frais : Les quantités mareyées sont appréhendées par le biais des COS ;
- La Transformation artisanale : Les statistiques de production se basent généralement sur les enquêtes directes ou les COS ;
- La Consommation locale : Elle est souvent statistiquement saisie par un pourcentage par rapport aux mises à terre. Dans certains cas, les COS au niveau des principaux marchés et les enquêtes sur le marché local permettent de déterminer la consommation locale.

Les données statistiques sont d'abord collectées au niveau local à partir des postes de contrôle de la DPM qui couvrent les sites de débarquement. Des rapports mensuels sont élaborés par les postes de contrôle puis compilés au niveau départemental. Les rapports départementaux sont compilés pour l'élaboration du rapport régional. Le Bureau des statistiques de la DPM compile les rapports régionaux pour l'établissement du rapport national (résultats généraux de la pêche maritime).

Outre ces procédures de collecte de l'information statistique, il faut noter l'existence de recensements périodiques effectués par les administrations intervenant dans le secteur notamment :

- Le CRODT qui effectue chaque année deux recensements (en saison chaude et en saison froide) sur la façade maritime en vue de l'extrapolation des données de capture et d'effort de pêche ;
- L'OEPS qui a effectué en 1998 un recensement du parc piroguier, lequel a permis d'avoir certaines données de base : nombre d'engins de pêche, nombre de pêcheurs, nature et importance des infrastructures dans chaque centre de pêche, flux migratoires des pêcheurs ;
- En 2003, le Programme d'Appui à la Pêche Artisanale dans la région SUD (PAPASUD) a effectué un recensement national des femmes formatrices de la pêche artisanale. Ce recensement a été confié au CRODT.

Ces recensements se caractérisent cependant par une insuffisance de données socioéconomiques (caractéristiques démographiques et socioéconomiques des pêcheurs embarqués et propriétaires de pirogues etc.)

### **III.2- Les sources d'informations de la DPS**

- **Le rapport de la Direction de la Pêche Maritime** est la principale source d'informations sur la pêche utilisée par la Comptabilité Nationale. Ce rapport donne beaucoup d'informations sur les tonnages débarqués et leurs différentes utilisations. Ce rapport est annuel et disponible à la demande.
- **Les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF)** sont des liasses qui retracent l'activité de l'unité de production dans un exercice comptable ( du premier janvier au 31 décembre dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine « UEMOA » depuis 1998 avec l'avènement du Système Comptable Ouest Africain « SYSCOA »). Les DSF sont confectionnées pour les unités modernes qui sont représentées par les armements et les conserveries dans l'activité de pêche et les activités connexes. Elles sont déposées chaque année à la Direction de la Prévision et de la Statistique à partir du mois de mars.
- **L'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages « ESAM »** est une source très importante quand il s'agit d'évaluer les consommations finales des ménages. Une bonne partie de la production de la pêche est destinée à la consommation finale des ménages ou à la transformation dont les produits sont aussi présents dans le panier de la ménagère. Il y a eu deux éditions d'Esam au Sénégal : celle de 1994/95 et celle de 2002. Les résultats sont disponibles à la Direction de la Prévision et de la Statistique.
- **Les autres sources** sont constituées par les rapports d'études ponctuelles sur le secteur de la pêche et les interviews directes; particulièrement quand il s'agit de retracer les différents emplois de la ressource.

## **IV-LA MESURE DE L'ACTIVITE DE PECHE ARTISANALE**

La mesure de l'activité économique constitue un des préalable à l'élaboration de la politique économique. Cette mesure permet d'avoir une représentation synthétique chiffrée de l'économie nationale qui est un ensemble complexe de relations entre des individus et des institutions effectuant des opérations économiques telles que la production, l'investissement, la consommation et l'épargne.

Les acteurs de la pêche artisanale interviennent à chacune de ces opérations selon le schéma déjà décrit dans l'organigramme simplifié du secteur. La comptabilité nationale sera utilisée comme cadre d'analyse pour appréhender le niveau de participation de ces acteurs ainsi que la contribution de la pêche dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Cet outil élabore des agrégats pour mesurer la richesse nationale qui est la somme des richesses créées par l'ensembles des unités institutionnelles regroupées en branches d'activités.

Pour évaluer la contribution d'une activité dans le PIB, l'information qui relève de cette activité est collectée et organisée de telle sorte qu'elle puisse être traitée en conséquence

de manière efficace et efficiente. Parler de la collecte de données et de leur organisation revient à traiter les sources et les nomenclatures.

La nomenclature sert à codifier l'ensemble des éléments du circuit économique à savoir :

- les agents économiques et les opérations existant entre eux
- les secteurs institutionnels
- les branches d'activité
- etc.

#### **IV.1- Les nomenclatures de la Comptabilité Nationale**

Une fois collectées, les informations sont organisées de manière à rendre leur traitement plus efficient. Le cadre d'organisation de ces informations constitue la nomenclature. Au Sénégal, ce sont les nomenclatures de produits et d'activités partagées par les pays membres d'Afristat<sup>3</sup> qui sont d'usage. Pour ce qui est des activités, il s'agit de la Nomenclature des Activités des Etats Membres d'Afristat (NAEMA). Pour les produits, on utilise la Nomenclature des Produits des Etats Membres d'Afristat (NOPEMA). Ces nomenclatures sont articulées à la Classification Internationale Type, par Industrie, révision 3 (CITI rév 3) et adaptent les spécificités de chaque Etat à condition de ne pas gêner la comparabilité inter-Etats. Ainsi, la NAEMA et la NOPEMA du Sénégal deviennent NAEMAS et NOPEMAS ; la lettre « S » qui s'y ajoute devant marquer l'appartenance de ces nomenclatures à l'Etat du Sénégal.

La branche d'activités « Pêche » comprend les activités d'exploitation des ressources halieutiques marines ou continentales. Cette branche comporte deux activités qui fournissent deux groupes de produits, à savoir :

- 050010 : activités de pêche qui fournissent le poisson frais, les mollusques frais les crustacés frais et les autres produits frais de la pêche sans ceux de l'aquaculture ;
- 050020 : autres activités de la pêche qui fournissent les produits de l'aquaculture.

Quant à la branche d'activités « produits de l'abattage, de la transformation et de la conservation des viandes, poisson et autres produits de la pêche », elle comprend deux activités qui fournissent deux groupes de produits dont un seul concerne la pêche à savoir :

- 070020 Produits de la transformation et de la conservation de poisson et autres produits de la pêche.

Ces deux branches sont décrites dans la nomenclature de la façon suivante :

---

<sup>3</sup> Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne qui regroupe plusieurs pays africains (la totalité des pays membres de l'UEMOA).

## **050 PRODUITS DE LA PECHE**

050010 Produits de la pêche  
050010001 Poisson frais  
050010002 Crustacés frais  
050010003 Mollusques et autres produits de la pêche frais  
050020 Autres produits de la pêche  
050020001 Produits de l'aquaculture

## **070 PRODUITS DE L'ABATTAGE, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA CONSERVATION DES VIANDES, POISSON ET AUTRES PRODUITS DE LA PECHE**

070010 Viandes, produits à base de viande, produits de l'abattage  
070010001 Viandes de boucherie  
070010002 Peaux brutes  
070010003 Autres produits de l'abattage  
070010004 Préparation à base de viande  
  
070020 Produits de la transformation et de la conservation de poissons et autres produits de la pêche  
070020001 Poisson séché ,salé et fumé  
070020002 Poisson congelé  
070020003 Conserves de poisson  
070020004 Farines de poisson

### **IV.2- Les différentes approches de calcul du PIB par la Comptabilité nationale.**

Trois approches sont principalement utilisées pour évaluer le PIB :

#### **a) l'approche produit :**

Le PIB peut être défini en premier lieu comme la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des unités institutionnelles résidentes. Il est obtenu selon cette approche en retranchant de la production nationale, les consommations intermédiaires.

#### **b) l'approche revenu**

Dans le schéma simplifié du circuit économique, les entreprises créent la totalité du PIB qui constitue le montant des ressources à répartir entre les emplois que sont les impôts liés à la production, la rémunération des salariés (RS) et l'excédent brut d'exploitation (EBE). Les entreprises reçoivent des administrations publiques des subventions qui viennent grossir la richesse nationale d'où la nécessité de soustraire ces subventions d'exploitation. Ainsi l'on obtient:

$$PIB = RS + \text{Impôts liés à la production et aux importations} + EBE - \text{Subventions d'exploitation}$$

#### **c) l'approche demande**

Cette approche provient essentiellement de l'équilibre global qui est traduit par l'équation d'identification des ressources et des emplois de la nation définie comme suit :

Total ressources = Total emplois. Soit :

$$\text{Produit Intérieur brut (PIB)} + \text{Importation (M)} = \text{Consommation Finale (CF)} + \text{Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)} + \text{Variation de Stock (DS)} + \text{Exportation (X)}.$$

En tirant le PIB de cette égalité, on obtient son calcul selon l'approche demande :

$$PIB = CF + FBCF + DS + X - M$$

La revue de ces principales méthodes de calcul de la richesse nationale nous permettra dans cette étude, compte tenu de la disponibilité des données, de calculer les indicateurs retenus comme pertinents dans l'appréciation du rôle de la pêche maritime artisanale dans l'économie.

### **IV.3- Quelques travaux antérieurs sur l'apport du secteur de la pêche à l'économie nationale**

Notre approche pour calculer la contribution de la pêche artisanale à la formation du PIB repose sur l'utilisation combinée des méthodes d'évaluation de la DPS et des résultats des travaux de l'OEPS relatifs aux comptes sectoriels. Cette approche présente un double intérêt car elle permet, d'une part de combler les insuffisances éventuelles de la comptabilité nationale, d'autre part de poser une méthode relativement simple et rapide pour produire les indicateurs recherchés.

Conformément à la nomenclature présentée précédemment, le bureau de la comptabilité nationale de la DPS procède à l'évaluation régulière de la part du secteur de la pêche dans son ensemble dans le PIB.

Outre cette évaluation, il est utile de rappeler dans cette étude, l'existence d'importants travaux réalisés au niveau sectoriel et visant à évaluer la contribution économique de la pêche maritime artisanale au PIB.

Il convient d'exposer brièvement ces travaux afin de voir les acquis méthodologiques qu'ils comportent et qui sont utilisables pour atteindre les objectifs visés par l'étude.

Ces travaux ont été menés par l'Observatoire économique des pêches (structure intégrée actuellement dans la Cellule d'Etudes et de Planification du Ministère de l'Economie maritime).

Le modèle mis en place par l'OEPS en 1995 permet de mesurer la contribution du secteur de la pêche (et de chaque sous-filière) à la richesse nationale et au commerce extérieur. Les indicateurs mesurés sont en particulier:

- la valeur ajoutée nationale créée, qui entre dans la formation du PIB;
- les recettes de l'Etat. Cet indicateur permet de comparer les recettes en taxes directes et indirectes perçues à travers l'activité pêche au Sénégal et de les mettre en balance avec les subventions qui sont par ailleurs accordées ;
- la masse salariale: le modèle permet la détermination de la masse salariale du secteur et donc la contribution du secteur au pouvoir d'achat de la population.

La méthodologie suivie par l'OEPS dans l'analyse des comptes économiques du secteur de la pêche au Sénégal est basée sur la méthode des effets et l'analyse filières. Elle suit les étapes suivantes :

- l'élaboration du graphe du secteur et la définition des agents : L'analyse débute par la construction d'un graphe représentant la diversité de la pêche sénégalaise tant au niveau de ses agents que de ses sous-filières. Ce travail est réalisé à partir des données de débarquement en volume et en valeur ventilées par origine et par destination.

- L'établissement et l'analyse des comptes d'exploitation des agents du secteur artisanal différenciés selon l'engin (en pêche artisanale ) et la spécialisation par produit (en transformation artisanale). Pour chaque agent, une liste des postes de consommations intermédiaires ou de dépenses le concernant est établie. Une fois les comptes établis, on procède à l'agrégation par agent. C'est ainsi que pour chaque agent, on dispose des grandeurs économiques suivantes: chiffre d'affaires, consommations intermédiaires, valeur ajoutée et résultat net d'exploitation.
- L'établissement du compte de revenu pour chaque agent a permis la décomposition de son chiffre d'affaires en contenus inclus (devises, salaires, taxes, autre valeur ajoutée).
- L'analyse par sous-filière : les différents agents sont enfin regroupés par sous-filière. Chaque sous-filière est constituée d'une chaîne d'agents reliés entre eux par des flux de produits transitant du producteur vers l'agent récepteur (transformateur ou non), puis vers l'agent vendeur et enfin au consommateur final (national ou étranger). L'agrégation des agents de la pêche artisanale permet de mettre en évidence la sous-filière pêche artisanale.

Ces travaux ont permis de 1995 à 1997 de dresser le tableau de bord économique du secteur de la pêche. Les données qui alimentent le modèle ont fait l'objet d'une actualisation en 2002 dans le cadre de l'étude d'évaluation des accords de pêche avec l'Union européenne.

Les résultats généraux du tableau de bord figurent en annexe.

### **IV.3- Approche retenue par l'étude pour le calcul des valeurs ajoutées dans la pêche artisanale au Sénégal**

Pour la détermination de la contribution de la pêche maritime artisanale dans l'économie sénégalaise, l'approche utilisée est analogue à l'approche « production » pour le calcul du PIB. Ainsi, la valeur ajoutée dans la pêche maritime artisanale est égale à la somme des valeurs ajoutées de tous les sous secteurs d'activité des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire, identifiés dans toute la filière. Il convient de souligner à nouveau que la production relève du primaire, la transformation du secondaire et la commercialisation aussi bien de produits frais que de produits transformés, du tertiaire.

#### ***IV.3.1- Calcul de la valeur ajoutée à la production***

Pour le calcul de la valeur ajoutée à la production, les données utilisées sont issues de la comptabilité nationale en gardant la même nomenclature. Ainsi, pour obtenir la valeur de la production, nous avons utilisé la production en volume et les prix de base des produits frais à savoir les poissons, les crustacés et les mollusques et autres produits frais. Pour ce qui concerne l'évaluation des consommations intermédiaires, la comptabilité nationale fournit les coefficients techniques permettant le calcul de la valeur de tous les produits des autres branches d'activités qui interviennent dans la production de ces produits frais.

### a) Valeur de la production des produits frais de la pêche artisanale

La valeur de la production est donnée par le produit du volume des mises à terre de produits frais dans l'année (2003) et du prix de base. Le tableau suivant résume les résultats pour chaque produit.

Tableau 2 : Valeur de la production de produits frais de la pêche artisanale

Produits	Volume de la production( en tonne)	Prix de base(prix aux producteur en kg)	Valeur de la production( en millions de F CFA)
Poissons frais	409206	206	84296,436
Crustacés frais	1869	1329	2483,901
Mollusques et autres produits frais de la pêche artisanale	15756	1592	25083,552
<b>Total</b>	<b>426831</b>	<b>3127</b>	<b>111863,889</b>

Source : DPS

La valeur de la production s'élève à 111 863,89 millions de F CFA.

### b) Valeur des consommations intermédiaires

Les coefficients techniques calculés à partir des comptes nationaux ont permis la détermination des consommations intermédiaires de la pêche artisanale. **Nous avons aussi opéré la distinction entre consommation intermédiaire en produits local et importé, ce qui permet d'avoir une idée de la dépendance du secteur par rapport aux importations.**

Les consommations intermédiaires représentent les coûts de production qui portent sur le carburant, l'entretien et la réparation, les appâts et les dépenses diverses directement liées à l'activité de pêche artisanale. Les branches d'activité qui ont fourni ces produits sont détaillées en annexe avec les valeurs des consommations intermédiaires correspondantes.

La valeur des consommations intermédiaires s'élève à 19 796,72 millions.

### c) Valeur ajoutée à la production

La valeur ajoutée à la production = valeur de la production – consommation intermédiaire.

Valeur ajoutée à la production :  $111\ 863,89 - 19\ 796,72 = 92\ 067,17$  millions

## *IV.3.2- Calcul de la valeur ajoutée créée par les activités de transformation artisanale du poisson*

### a) Méthodologie

La méthodologie utilisée pour calculer la valeur ajoutée créée par le sous-secteur de la transformation artisanale a consisté dans un premier temps à établir les comptes d'exploitation types des ateliers de transformation en fonction de leur spécialisation par produits. Pour cela, nous avons exploité les travaux d'actualisation des comptes d'exploitations sectoriels réalisés par l'O.E.P.S à partir d'enquêtes auprès d'entreprises des secteurs concernés en 2002.

Ces travaux ont conduit à élaborer des comptes d'exploitation types pour six produits, à savoir le guedj ( fermenté séché), le ketiakh (braisé séché), le sali ( salé séché), le tambadiang (poisson séché entier), le metora (fumé séché), le yet (cymbium fermenté séché).

Les comptes d'exploitation type des ateliers de transformation ont permis de calculer les taux de valeur ajoutée pour chacun de ses produits. Ces taux sont des ratios structurels de décomposition du chiffre d'affaire de chaque atelier type entre consommation intermédiaire, valeur ajoutée et revenu net d'exploitation.

Ces ratios structurels ont été appliqués au chiffre d'affaires réalisé sur chaque produit transformé pour déterminer la valeur ajoutée créée. Ils sont présentés dans le tableau ci après. Les comptes permettant leur calcul sont présentés en annexe

Tableau 3 : Taux de valeurs ajoutées

Produits	Taux de valeur ajoutée
Guedj	27%
Tambadiang	42%
Ketiakh	38%
Metora	68%
Yet	30%
Salé séché	56%
Total	39%

Source : *O.E.P.S*

En 2003, les six produits énumérés représentaient 99% de la production totale et 89% de la valeur commerciale estimée de cette production (résultats généraux 2003 DPM). Ils sont assez représentatifs pour avoir une estimation approchée de la valeur ajoutée créée par le sous-secteur de la transformation artisanale.

## b) Production de l'activité de transformation

Tableau 4 : Valeurs des produits transformés

Produits	Valeur commerciale des produits transformés ( en F CFA /kg)		Volume de la production
	Prix de base( en F CFA)	en millions de F CFA)	
Guedj	2 506,75	593,46	4 223,97
Tambadiang	929,80	276,73	3 359,94
Ketiakh	3 768,18	139,72	26 968,67
Metora	658, 53	475,35	1385,35
Yet	457,02	633,51	721,42
Salé séché	843,46	316,66	2663,59
Total	9 163,74	233,04	39 322,94

Source : *DPM, DPS*

La production est estimée à **9 163,7 millions de F CFA**

### c) Consommation intermédiaire et valeur ajoutée de l'activité de transformation

L'application du ratio structurel au chiffre d'affaires réalisé sur le produit donne la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée de l'activité. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Valeur ajoutée à la transformation

Produits	Valeur commerciale des produits transformés ( en millions de F CFA)	Taux de valeur ajoutée	Valeur ajoutée estimée (taux de VA x Valeur commerciale) en millions de F CFA)
Guedj	2 506,75	27%	676,82
Tambadiang	929,80	42%	390,52
Ketiakh	3 768,18	38%	1 431,91
Metora	658, 53	68%	447,80
Yet	457,02	30%	137,11
Salé séché	843,46	56%	472,34
Total	9 163,74	39%	3 556,49

Source : DPS et nos propres calculs

La valeur ajoutée s'élève à **3556,49 millions de F CFA**

La consommation intermédiaire = **9 163,74 - 3556,49 = 5607,25 millions de F CFA.**

#### IV.3.2- Calcul de la valeur ajoutée à la commercialisation

##### a) Valeur ajoutée à la commercialisation de produits frais

La valeur ajoutée à la commercialisation des produits frais est définie comme étant égale à la somme des marges commerciales réalisées sur ces produits par les mareyeurs.

Tableau 6 : Valeur de la production de produits frais commercialisés

Produits	Volume de la production		Prix au consommateur	Prix de base	Valeur	Valeur
	marchande	non marchande				
Poissons frais	368151	41055	319	206	117440,17	8457,33
Crustacés frais	1869		2845		5317,305	
Mollusques Et autres produits Frais	15756		2144		33780,864	
Total1	385776		5308		156538,34	8457,33
<b>Total2</b>					<b>164995,668</b>	

Source : DPS

Nota bene : Les marges sur la production non marchande sont nulles.

Valeur ajoutée =  $164\,995,7 - 111\,863,9 = 53\,131,80$  millions

## b) Valeur ajoutée à la commercialisation de produits transformés

La valeur ajoutée à la transformation des produits transformés est définie comme étant égale à la somme des marges commerciales sur ces produits. Elle est égale à la différence entre la valeur des produits évalués au prix à la consommation d'une part et au prix de base d'autre part. Nous n'avons pas opéré une distinction des produits par rapport à leurs destinations.

Tableau 7 : Valeur des produits transformés commercialisés

Produits	Volume(tonnes)	Prix de base (en F CFA par kg)	Valeur commerciale des produits transformés ( en millions de F CFA)	Prix à la consommation	Valeur (Volume(en kg)*Prix à la consommation) en millions de F CFA
Guedj	4223,97	593	2 506,75	1837	7759,43
Tambadiang	3359,94	277	929,80	449	1508,61
Ketiakh	26968,67	140	3 768,18	430	11596,53
Metora	1385,35	475	658, 53	770	1066,72
Yet	721,42	633	457,02	1073	774,08
Salé séché	2663,59	316	843,46	512	1363,76
<b>Total</b>			<b>9 163,74</b>		<b>24069,13</b>

Sources : DPM pour les volumes, prix de base et valeur commerciale

DPS pour les prix à la consommation du Guegj, Kéthiakh et Yet. Nous avons estimé les autres prix à partir de l'évolution moyenne entre prix de base et prix à la consommation de ces trois produits.

Valeur ajoutée = 24069,13 – 9163,74 = **14 905, 39 millions de F CFA**

La valeur ajoutée à la commercialisation est la somme des valeurs ajoutées à la commercialisation de produits et de produits transformés. Soit :

VA commercialisation = 53 131,80 + 14 905,39 = **68 037,19 millions de F CFA**

## V- EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA PECHE MARITIME ARTISANALE DANS L'ECONOMIE

Les résultats de nos calculs précédents sont résumés dans le tableau ci après. **Selon ces résultats, la richesse créée par l'activité de pêche maritime artisanale et ses activités connexes s'élève à 163,66 milliards de F CFA en valeur absolue soit 4,08% en pourcentage du PIB.** Par ailleurs, une analyse plus fine permet d'apprécier le rôle de la filière dans les différents secteurs. **En effet, la pêche maritime artisanale est d'un grand apport au secteur primaire avec 13,70% de la richesse créée dans ce secteur. Elle contribue également de façon non négligeable au dynamisme du secteur tertiaire avec 3,3% de la valeur ajoutée totale de ce dernier.**

Il est important de mettre ces résultats en parallèle avec ceux de la comptabilité nationale, relatifs à l'activité de pêche. Les résultats de la comptabilité nationale donnent une valeur ajoutée totale pour la branche pêche telle qu'elle est définie dans sa nomenclature, de 81 milliards de F CFA en valeur absolue soit 2,00% du PIB. Il faut rappeler ici est que cette valeur intègre la pêche industrielle.

Tableau 8 :Part du secteur des pêche dans le PIB

<b>Secteur</b>	<b>Valeur ajoutée (en millions de F CFA)</b>	<b>Part dans le sous secteur corres- pondant (en %) *</b>	<b>Part dans le PIB ( en % du PIB)</b>
Production	92 067,17	13,70	2,29
Transformation	3 556,5	0,44	0,09
Commercialisation	68 037,19	3,33	1,70
- produits frais	53 131,80	2,60	1,33
- produits transformés	14 905,39	0,73	0,37
<b>TOTAL</b>	<b>163 660,85</b>		<b>4,08</b>

Source : DPS, DPM, OEPS

\* La production correspond au primaire, la transformation au secondaire et la commercialisation au tertiaire

## VI AUTRES INDICATEURS DE BASE POUR APPRECIER LE ROLE DE LA PECHE ARTISANALE

### VI.1- La production domestique

En 2003, la production domestique du secteur artisanal est estimée à 385 776 tonnes par la DPM. Les mises à terre sont réparties par espèces et grands groupes d'espèces. 128 espèces ont été répertoriées dans les débarquements, ce qui montre la diversité de la faune marine sénégalaise. Ces espèces se répartissent dans trois principaux groupes :

- Sous groupe poisson : 110 espèces
- Sous groupe crustacés : 8 espèces
- Sous groupe mollusques : 10 espèces

L'analyse des tonnages débarqués en 2003 permet de faire la décomposition par grand groupe suivante :

Tableau 9 : Production domestique par grand groupe

<b>Rubriques</b>	<b>Volume (tonnes)</b>
petits pélagiques	315 936
grands pélagiques	6415
poissons démersaux	42 747
crustacés	1868
mollusques	15 755
Total	385776

Source : DPM

### VI.2 Les exportations

Les quantités de produits frais de la pêche artisanale exportées en 2003 sont faibles. Elles sont évaluées à 349 tonnes et les destinations concernées sont les pays de la sous-région : Mali principalement puis Gambie et Guinée-Bissau. Ces exportations sont composées de petits pélagiques. La pêche maritime artisanale fournit aussi une quantité très importante de produits frais aux ateliers et usines de transformation tournés vers l'exportation. La pêche artisanale, en tant que composante du secteur primaire, participe donc à la satisfaction de la demande du secondaire en produits halieutiques utilisés comme consommation intermédiaire.

En 2003, la pêche artisanale a approvisionné ces usines et ateliers à hauteur de 13 380 tonnes. Cet approvisionnement représente une contribution indirecte de la pêche artisanale aux exportations du secteur industriel.

Par ailleurs, dans la même année, les produits transformés de la pêche artisanale ayant fait l'objet d'exportations s'élèvent à 17 766 tonnes dont :

- ketiakh : 14 438,9 tonnes
- salé séché : 1274,6 tonnes
- tambadiang : 1158,2 tonnes

- metora : 505,8 tonnes
- guedj : 343,7 tonnes

### VI.3 Les importations

Les importations de poisson ont tendance à croître dans l'approvisionnement. A l'origine, ces importations provenaient surtout de la Mauritanie pour les produits frais et la Guinée Bissau pour les produits transformés. Mais on constate maintenant l'existence de flux importants en provenance de Guinée Conakry. Ces flux ne sont pas encore répertoriés de manière exhaustive dans les statistiques officielles et restent largement méconnus. En 2003, le marché central au poisson de Dakar qui est le plus important marché de gros du Sénégal est approvisionné par des importations à hauteur de 7% (source : marché central de Dakar).

### VI.4- La disponibilité apparente annuelle

La disponibilité apparente est la quantité disponible de produits frais de la pêche artisanale, une fois que l'on a retranché les exportations et ajouté les importations. Il faut préciser que les exportations de produits frais de la pêche artisanale ne concerne que les petits pélagiques et les pays de destination sont le Mali, la Gambie et la Guinée Bissau, selon la DPM. Ces exportations s'élèvent à 349 tonnes.

Tableau 10 : Disponibilité apparente en 2003 des produits de la pêche artisanale

	<b>Rubriques</b>	<b>Volume (tonnes)</b>
<b>PRODUCTION</b>	petits pélagiques	315 936
	grands pélagiques	6415
	poissons démersaux	42 747
	crustacés	1868
	mollusques	15 755
	Importations	1812
	Exportations	18 115
	<b>Disponibilité apparente</b>	<b>366 418</b>

Source : DPM, les importations proviennent du marché central de poisson de Dakar

### VI.4- La consommation annuelle per capita

La consommation annuelle per capita est évaluée à 36,18 kg en 2003 (la population du Sénégal étant estimée à 10 127 809 personnes la même année). Cette évaluation est exclusivement basée sur les productions du secteur artisanal.

Nous estimons cependant, que l'évaluation de la consommation per capita nécessite la prise en compte de toutes les filières de production, y compris la filière industrielle dans la mesure où sa demande en matière première de produits halieutiques est satisfaite en partie par la pêche artisanale. Ainsi, la production en volume tous types de pêche confondus est évalué à 427 594 tonnes en 2003. Les importations (officielles) quant à elles, s'élèvent à 1812 tonnes. Les exportations totales pour la même année se situent à 113 690 tonnes. Avec une telle approche, la disponibilité apparente s'établit à 312 092 tonnes et la consommation per capita à 30,82 kg en 2003.

La consommation per capita masque aussi des disparités. Pour le poisson frais, la consommation des ménages urbains est plus élevée dans les villes proches du littoral que celle

éloignées. Elle l'est aussi davantage en milieu urbain que rural. Les produits transformés sont souvent une alternative à la consommation de poisson frais lorsque ce dernier n'est pas disponible sur le marché ou qu'il est trop cher. Il n'est pas donc étonnant qu'ils soient plus prisés en milieu rural qu'en milieu urbain (il faut noter cependant que les produits transformés ne sont pas l'apanage exclusif des populations rurales)

#### **VI.4. Evaluation des emplois**

##### ***VI.3.1- Nombre de pêcheurs professionnels :***

Les statistiques disponibles n'opèrent pas le distinguo pêcheurs professionnels / pêcheurs occasionnels. On s'accorde toutefois sur le fait que la pêche maritime artisanale sénégalaise est essentiellement composée de pêcheurs professionnels qui tirent la majeure partie de leurs revenus de cette activité.

Les statistiques de 2003 de la DPM évaluent à 56 239 le nombre de pêcheurs. Ce nombre était de 51 931 en 2002 soit une hausse de 8,3 %. Il y a lieu de noter aussi que cet effectif est soumis à des variations mensuelles sensibles. Ainsi, en janvier 2003, l'effectif comptabilisé était de 67 441 pêcheurs alors qu'en octobre de la même année, il se situait à 44 644 pêcheurs selon la DPM.

Rappelons que les résultats du recensement national du parc piroguier et des infrastructures liées à la pêche réalisé en 1998 par l'OEPS, qui est le dernier recensement d'envergure nationale établissait à 44 257 le nombre de pêcheurs pour les pirogues de mer.

##### ***VI.3.2- Autres emplois liés à la pêche***

Compte tenu des orientations de cette étude, l'accent sera mis sur deux grandes catégories d'emplois liés à la pêche, à savoir la transformation et la commercialisation du poisson.

En ce qui concerne la transformation artisanale, notre référence pour évaluer les emplois sera « le recensement des femmes transformatrices des produits frais de la pêche artisanale sénégalaise » effectué par le CRODT à la demande du Programme d'appui à la pêche artisanale dans la région sud (PAPASUD) en 2003.

Les résultats de ce recensement dénombrent 6631 transformateurs sur le territoire national dont 5971 femmes (91%) et 660 hommes. Parmi ces transformateurs, 6385 sont de nationalité sénégalaise et 246 de nationalité étrangère.

Les transformateurs recensés sont en fait les chefs d'entreprises. Ils peuvent être considérés comme le noyau stable de l'activité. Cependant, d'autres acteurs participent à l'activité en tant qu'employés ou aides dans diverses tâches (manutention, décorticage, lavage, écaillage découpe). On évalue en moyenne à 3 le nombre d'aides ou employés. La variance dépend ici de l'envergure de l'atelier de production ainsi que du volume de produits à traiter. Cette main d'œuvre est donc susceptible de fortes variations.

En comptabilisant ce personnel auxiliaire, le nombre d'emplois dans la transformation artisanale peut être estimé à 26 500 individus en moyenne.

L'évaluation du nombre de mareyeurs s'avère plus difficile. Selon les statistiques de la DPM, le nombre de mareyeurs détenteurs d'une carte de mareyeur s'établit à 25 232. En réalité, il ne s'agit que du nombre d'opérateurs possédant un attribut plus ou moins légal. De nombreux mareyeurs exercent effectivement le métier sans être détenteurs de cette carte. Par conséquent, le nombre de mareyeurs réels excède largement le chiffre officiel. **Il y a lieu de souligner que parmi les principaux métiers de la pêche artisanale (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs), les mareyeurs constituent la seule catégorie qui n'a pas été recensée par l'administration des pêches.**

#### **VI.5-Evaluation des investissements privés annuels réalisés dans le secteur de la pêche artisanale maritime**

La pêche maritime artisanale bénéficie aujourd'hui d'importants avantages fiscaux ou douaniers spécifiques. A l'importation, la défiscalisation est totale.

Néanmoins, pour bénéficier des exonérations fiscales, les acquéreurs de matériels de pêche effectuent directement ou indirectement (par le biais des fournisseurs) des formalités de demande d'exonération auprès du bureau des exonérations de la DPM. Ce bureau enregistre donc le matériel de pêche acquis à l'importation. A l'exception des pirogues acquises localement, la quasi totalité des équipements de pêche est importée.

Selon le bureau des exonérations de la DPM, les équipements acquis par les pêcheurs ayant bénéficié d'exonérations fiscales s'élèvent en 2003 à 2 432 millions FCFA. Ces équipements concernent :

- les moteurs hors bord
- les filets et cordages
- les flotteurs
- les hameçons
- les gilets de sauvetage et tenue de mer

En ce qui concerne les pirogues dont l'acquisition échappe au circuit de demande d'exonération, la seule base d'estimation dont nous disposons est l'étude du parc piroguier évoluant sur le littoral Sénégalais (Kébé 1996). Selon cette étude, le nombre total de pirogues construites au Sénégal, incluant les besoins de renouvellement du parc et les investissements nouveaux avoisinerait en moyenne annuelle 910. En prenant pour base, la structure du parc piroguier de 1998 (recensement OEPS) et les coûts estimatifs actuels des différents types de pirogues, on peut estimer la valeur des investissements annuels dans l'achat de pirogues à 608 millions FCFA environ.

Au total, les investissements annuels dans la pêche artisanale maritime destinés à l'acquisition des équipements de pêche sont évalués à 3 040 millions FCFA

#### **VI.6- Balance commerciale de la pêche maritime**

En valeur, les exportations et les importations de produits de la pêche artisanale s'élèvent respectivement à 6 615, 70 millions FCFA et à 1 359,00 millions FCFA en 2003. La balance commerciale des produits de la pêche artisanale est ainsi évaluée 5 256, 70 millions FCA.

## **VII AUTRES ELEMENTS PERMETTANT D'APPRECIER LE ROLE DE LA PECHE**

Les investigations réalisées dans le cadre de cette étude permettent d'appréhender le rôle de la pêche maritime artisanale sur la base d'autres indicateurs tels que :

- la contribution au budget de l'état
- la contribution au budget des collectivités locales
- la contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté

### **VII.1- Contribution aux ressources budgétaire de l'Etat**

S'agissant de la contribution au budget de l'état, le constat global est qu'elle est très faible, surtout si on raisonne en terme de contribution directe. Les raisons qui expliquent cette situation sont les suivantes:

- Le régime de l'accès libre et gratuit à la ressource qui caractérise la pêche artisanale sénégalaise fait en réalité que le budget de l'état ne bénéficie pas de retombées liées au paiement de droits d'accès à ce patrimoine public comme c'est le cas en pêche industrielle. Les réformes en cours initiées par les autorités visent à mettre en place des droits d'accès à la ressource avec l'instauration d'un permis de pêche artisanale. Dans ce cadre, les mesures réglementaires et la tarification applicable aux différents types de pêche ont été déjà élaborées. Il reste cependant à mettre en application la mesure.
- La pêche artisanale bénéficie aujourd'hui d'importants avantages fiscaux ou douaniers spécifiques. La défiscalisation est totale aussi bien au niveau interne qu'au niveau des droits de porte. Les équipements de pêche et le carburant qui constitue le principal poste d'exploitation sont exonérés de droits de douane et taxes. Cette politique a très tôt été mise en place par l'état du Sénégal qui avait comme objectif prioritaire, l'accroissement de la production du secteur de la pêche.

Au niveau de la commercialisation, la situation est cependant différente du fait que l'exercice de cette profession a été réglementé jusqu'en 1994, avec l'obligation légale de posséder une carte de mareyeur. A partir de cette année, la profession a été libéralisée et la détention de cette carte n'est plus une obligation légale à l'exercice de la profession. Cette carte était cédée moyennant le paiement d'une somme de 30 000 FCFA. Les recettes qui étaient issues de la vente de cartes de mareyeurs alimentaient la Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries annexes (CEPIA) qui est un compte spécial du trésor destiné à venir en appui au secteur de la pêche.

### **VII.2- Contribution au budget des collectivités locales**

Compte tenu des limites de cette étude, notamment de sa durée et des contraintes de couverture géographique, il n'a pas été possible d'effectuer une analyse exhaustive qui demanderait un travail de terrain approfondi. Un travail analytique sur la contribution de la pêche artisanale au budget des collectivités locales nécessite en effet de collecter l'information directement auprès de ces institutions.

Toutefois, une étude de cas a été réalisée sur la commune de Joal qui abrite le plus important port de pêche artisanale du Sénégal, relativement au tonnage annuel débarqué.

Les informations et enseignements qu'on peut tirer de cette étude de cas sont présentées ci-dessous :

- **modalités de collecte des contributions auprès des acteurs de la pêche artisanale :** La commune de Joal utilise 2 modes de collecte de recettes auprès des acteurs de la pêche artisanale. Le premier mode utilisé est indirect car il s'appuie sur un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) inter - professionnel (composé des organisations professionnelles locales de la pêche artisanale) qui gère le quai de pêche pour le compte de la commune. Ce GIE procède à la collecte de taxes auprès des usagers du quai selon les modalités décrites en annexe et effectue en contrepartie les dépenses courantes de fonctionnement du quai et les menues dépenses d'investissement sur la base du budget établi. 40% de l'excédent d'exploitation est affecté à la commune. En dehors du GIE interprofessionnel, les services de la commune lèvent directement des taxes pour certaines activités de la pêche artisanale, notamment la transformation des produits de la pêche, l'exportation des produits transformés, le stationnement des gros véhicules et charrettes.
- **Montants des contributions recouvrées :** Les chiffres que nous avons pu obtenir portent sur l'année 2004, année à partir de laquelle la commune a concédé la gestion du quai au GIE. Sur une prévision budgétaire de 68 724 000 FCFA au titre des taxes à percevoir, le GIE a réalisé 70 960 750 FCFA. En ce qui concerne les taxes recouvrées auprès des acteurs de la pêche artisanale dans le circuit de collecte directe de la mairie, elles s'élèvent à 26 609 750 FCFA. Le total de la contribution de la pêche artisanale au budget municipal en 2004 s'élève donc à 97 570 500 FCFA.
- **Poids relatif des contributions de la pêche artisanale au budget de la collectivité locale :** Le budget de la commune de Joal pour la période étudiée est de l'ordre de 355 000 000 FCFA alors que le total des recettes municipales collectées directement ou indirectement auprès des acteurs de la pêche artisanale s'élève à 97 570 500 FCFA. Rapportée au budget municipal, cette contribution représente 27,48%. Dans cette étude de cas qui porte sur une collectivité locale où l'activité de pêche est importante, on constate donc une forte contribution de la pêche artisanale au budget local. Tel n'est pas le cas lorsqu'on étudie la contribution de la pêche artisanale au budget de l'état central.

### VII.3- Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté

L'étude de cas présentée a fait seulement ressortir les effets directs et quantitatifs de la pêche artisanale dans le budget de la commune.

N'apparaissent pas cependant les effets induits par l'activité de la pêche artisanale dans le reste de l'économie locale. En effet, les observations empiriques montrent qu'au niveau local, le niveau d'activité des secteurs tels que le transport, le commerce général, les services (centres d'appel téléphoniques), l'artisanat, les industries connexes (fabriques de glace) etc.. est dépendant de la conjoncture de la pêche. Ces secteurs tirent leur dynamisme du

dynamisme de la pêche artisanale. Par conséquent, l'impact sur le développement local est plus large et mériterait d'être étudié de manière approfondie.

La contribution du secteur à la lutte contre la pauvreté est connue et ne constitue pas un phénomène nouveau. Dans les années 70 marquées par la sécheresse et l'exode rural, la pêche artisanale a été particulièrement ciblée par les populations migrantes. Les activités de la filière qui ne nécessitaient pas un capital initial élevé ou un savoir faire complexe (manutention, commercialisation) ont été investies en premier lieu par les nouveaux arrivants. L'attrait de la pêche pour les couches pauvres reste encore vivace malgré la crise profonde que connaît le secteur et qui tend à limiter les effets de diffusion des richesses créées.

## VIII CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Selon les sources officielles, la valeur ajoutée de branche de la pêche au Sénégal représentée en 2003, 81 milliards de F CFA soit 2% du PIB. Dans la nomenclature de la comptabilité nationale, cette branche pêche comporte la pêche artisanale et industrielle et concerne uniquement les activités d'exploitation des ressources halieutiques qui relèvent du secteur primaire. L'évaluation de la partie informelle de la branche, considérée comme étant représentative de la pêche artisanale nous a permis de calculer sa valeur ajoutée totale qui s'élève à 68 664 millions de F CFA soit 1,7% du PIB.

Pour la comptabilité nationale, ce ratio n'intègre pas la transformation des produits frais de la pêche artisanale, considérée comme une activité du secteur secondaire et la commercialisation des produits frais et transformés qui relève du tertiaire. Du côté des administrations de la pêche et du public en général, l'indicateur officiel qui mesure la contribution du secteur à la formation du PIB est souvent perçu comme un indicateur mesurant la contribution des principales activités de la filière ( production, commercialisation, transformation).

Ces constatations montrent en fait que les statistiques officielles ne rendent pas compte de manière explicite du poids économique de la pêche artisanale si l'on se réfère à une vision large, à l'instar de celle retenue dans les termes de référence de la présente étude.

Les résultats de nos travaux évaluent la richesse créée par la pêche maritime artisanale et ses activités connexes à 163,66 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 4,08% en pourcentage du PIB. Une analyse plus fine a aussi permis d'apprécier le poids de cette filière dans les différents secteurs. Ainsi, la part de la pêche maritime artisanale dans le secteur primaire s'élève à 13,70%. Dans le secteur tertiaire, la commercialisation de produits frais et transformés représente 3,3% de la valeur ajoutée totale du secteur.

L'inconvénient que nous avons constaté dans la vision restrictive du secteur est qu'elle tend à occulter le fait que le Département en charge de la pêche gère et administre la filière dans son ensemble, si bien que cette réalité n'est pas reflétée dans les statistiques officielles relatives au poids économique du secteur. C'est pourquoi les résultats obtenus dans le cadre de cette étude présentent un certain intérêt du fait qu'ils rendent compte d'une réalité plus globale de la pêche.

Il nous est apparu aussi, qu'une vision plus large du secteur peut contribuer à renforcer le rôle du Département de la pêche et sa meilleure prise en compte dans l'allocation des ressources publiques, notamment des budgets d'investissement. Ce changement de vision

devrait d'ailleurs logiquement conduire à accorder une place plus importante au secteur dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Cette étude a aussi révélé des insuffisances dans les système d'information de la DPS et de la DPM susceptibles de biaiser ou nuire à la qualité des évaluations sur le secteur. Celles-ci portent notamment sur:

- le manque de diversification des sources de données sur le secteur de la pêche. Certaines sources capables de livrer des informations statistiques clés sont encore ignorées (marché central, BCPH, CRODT). Une connexion à ces sources est indispensable pour améliorer la qualité de l'information et étendre son champ d'investigation. La connaissance statistique des importations qui nécessite des investigations au marché central illustre bien un tel besoin ;
- La faible prise en compte des aspects socioéconomiques dans les données fournies par le système de collecte primaire (prix à la consommation et coût des investissements par exemple). A cela s'ajoute un manque notable de données sur certains segments de la filière (cas des mareyeurs) ;
- La compréhension du schéma d'organisation et de fonctionnement de la filière de la pêche. Ce schéma devrait être mieux décrit et partagé par les Départements chargés de la pêche et de la statistique afin de donner un cadre cohérent et rigoureux aux évaluations de la comptabilité nationale ;
- Le manque d'échanges approfondis entre les Départements chargés de la pêche et de la statistique. Au delà de la simple transmission réciproque des données, il serait nécessaire d'organiser des échanges réguliers entre les deux institutions. .

Ces insuffisances, ainsi que certains besoins identifiés lors des travaux nous ont aussi conduit à proposer les recommandations suivantes:

- Organiser un cadre d'échanges régulier entre les Départements chargés de la pêche et de la statistique pour discuter des enjeux de la collecte de l'information, son usage, les attentes réciproques des partenaires et s'accorder sur le schéma d'organisation et de fonctionnement de la filière de la pêche ;
- prendre en compte dans les recensements périodiques les catégories telles que les transformatrices et les mareyeurs après une meilleure définition de ces métiers ;
- améliorer la connaissance des importations de produits frais par une collecte systématique des statistiques, reposant sur une diversification des sources;

Par ailleurs, la mission a jugé utile de faire quelques propositions concernant l'amélioration du guide d'évaluation du rôle des pêches dans les moyens d'existence durables et la réduction de la pauvreté en cours. Ces propositions qui pourraient aider à mieux cerner le rôle de la pêche dans l'économie portent sur la détermination de:

- la part de la filière dans les différents secteurs à savoir le primaire, le secondaire et le tertiaire ;

- l'apport de la pêche artisanale en matières première de produits frais utilisés par le secteur secondaire moderne ;
- les consommations intermédiaires de la pêche artisanale en produits importés.

## ANNEXES

Tableau 11 : Consommation intermédiaire de la production

010 agriculture vivriere	Local	0
	Importét	0,13356029
020 agriculture industrielle ou d'exportation	Local	0
	Importét	0,67700123
030 elevage et chasse	Local	0
	Importét	0,00142313
040 sylviculture, exploitation forestiere,	Local	25,5867914
	importét	6,84118398
050 peche	Local	209,806145
	importét	0
060 activites extractives	Local	0
	importét	0,22451028
070 abattage, transformation et conservation de	Local	35,1857687
	importét	0
150 egrenage de coton et fabrication des textiles	Local	157,158832
	importét	1638,60758
180 fabrication de papier, carton,	Local	359,220187
	importét	2,14105745
190 raffinage petrole, cokefaction	Local	5402,72074
	importét	4269,31255
200 fabrication de produits chimiques	Local	224,512617
	importét	49,5702283
210 fabrication de produits en caoutchouc	Local	112,256308
	importét	0
230 metallurgie, fonderie, fabrication	Local	1232,79727
	importét	786,619727
240 fabrication de machines	Local	33,6768925
	importét	0
260 construction de materiels de transports	Local	0,22451262

	importét	0
270 fabrication de produits divers	Local	336,768925
	importét	0
280 electricite, gaz et eau	Local	822,27987
	importét	0
310 services de la reparation	Local	1861,83403
	importét	0
320 services d'hebergement et restauration	Local	208,937397
	importét	0
330 transports	Local	771,134335
	importét	85,6815928
340 postes et telecommunications	Local	101,232501
	importét	0
350 services financiers	Local	59,9161623
	importét	3,15348222
360 activites immobilieres	Local	106,157686
	importét	0
370 activites des services aux entreprises	Local	799,055329
	importét	163,661935
		<b>19796,7166</b>

Tableau 12 : Tableau de synthèse des comptes économiques du secteur de la pêche pour l'année 1996 (d'après les travaux de l'OEPS) .

En millions de F CFA	Pêche artisanale	Pêche chalutière	Pêche thonière	Atelier de mareyage	Usine de traitement	Conserverie	Usine de farine	Usine de salé séché	Transformati on artisanale	Total
Production	44 057	56 398	8.098	5 508	37.456	10 953	780	1.682	3.354	168.286
Consom.interméd.	6 657	37 629	2.029	3.804	17.110	8 093	586	318	1.145	77.371
Valeur ajoutée	37 400	18.769	1 437	1.704	20 346	2 860	194	1 364	2.209	86.283
Salaires	31.558	7 250	653	409	8.033	2 268	106	145	528	50.950
Impôts indirects	0	1 850	168	41	622	61	21	0	0	2 763
Subventions	0	0	0	0	0	69	0	0	0	69
Excédent brut d'expl.	5 842	9 669	616	1.254	11.691	462	56	1 437	1 681	32.708

Source: OEPS

Tableau 13 : Comptes d'exploitation sectoriels : cas du Ketiakh

CHARGES	% Chiffre d'affaire	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)	Produit global F CFA	Produit global K F CFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Chiffre d'affaires HT					
				Production	27,3	27 300	150	4 095 000	4095
poisson	41%	1 680	1 680 000	Taxes supportées					
sel	10%	420	420 000						
transport	5%	210	210 000						
combustible	5%	210	210 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>62%</b>	<b>2 520</b>	<b>2 520 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>38%</b>	<b>1 575</b>	<b>5 124 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	5%	210	210 000						
intérêts									
dotations amortissements	0%	20	20 000						
<b>R.N.E</b>	<b>33%</b>	<b>1 345</b>	<b>4 894 000</b>	Chiffre d'affaires TTC	27,3	27 300	150	4 095 000	4095

Source : Observatoire économique de la pêche

Tableau 14 :Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Tambadiang

CHARGES	% C.A	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)	Produit global K CFA	Produit global K CFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Total chiffre d'affaires HT					
				Production	12	12000	100	1200	1 200 000
poisson	40%	480	480 000	Taxes supportées					
sel	10%	120	120 000						
transport	8%	96	96 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>58%</b>	<b>696</b>	<b>696 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>42%</b>	<b>504</b>	<b>504 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	8%	96	96 000						
intérêts									
dotations amortissements	2%	20	20 000						
<b>R.N.E</b>	<b>32%</b>	<b>388</b>	<b>388 000</b>	Total chiffre d'affaires TTC	12	12000	100	1200	1 200 000

Source : Observatoire économique de la pêche

Tableau 15 : Compte d'exploitation sectoriel : Cas du métora

CHARGES	% C.A	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)	Produit global F CFA	Produit global K F CFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Chiffre d'affaires HT					
				Production	54,6	54 600	350	19 110 000	19110
poisson	26%	5 040	5 040 000	Taxes supportées					
transport	3%	630	630 000						
combustible	2%	420	420 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>32%</b>	<b>6 090</b>	<b>6 090 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>68%</b>	<b>13 020</b>	<b>1 554 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	1%	210	210 000						
intérêts									
dotations amortissements	0,3%	50	50 000						
<b>R.N.E</b>	<b>67%</b>	<b>12 760</b>	<b>1 294 000</b>	Chiffre d'affaires TTC	54,6	54 600	350	19 110 000	19110

Source : Observatoire économique de la pêche

Tableau 16 Compte d'exploitation sectoriel : Cas du sali

CHARGES	% Chiffre d'affaire	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)	Produit global K FCFA	Produit global FCFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Total chiffres d'affaires HT					
				Production	10,08	10 080	300	3 024	3 024 000
poisson	38%	1 152	1 152 000	Taxes supportées					
sel	5%	144	144 000						
transport	2%	48	48 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>44%</b>	<b>1 344</b>	<b>1 344 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>56%</b>	<b>1 680</b>	<b>1 680 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	3%	96	96 000						
intérêts									
dotations amortissements	1%	25	25 000						
<b>R.N.E</b>	<b>52%</b>	<b>1 559</b>	<b>1 559 000</b>	Total chiffres d'affaires TTC	10,08	10 080	300	3 024	3 024 000

Source : Observatoire économique de la pêche

Tableau 17 Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Yet

CHARGES	% Chiffre d'affaire	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)	Produit global K CFA	Produit global K CFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Total chiffres d'affaires HT					
				Production	6	6000	300	1800	1800000
poisson (cymbium)	67%	1 200	1 200 000	Taxes supportées					
transport	3%	60	60 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>70%</b>	<b>1 260</b>	<b>1 260 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>30%</b>	<b>540</b>	<b>540 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	10%	180	180 000						
intérêts									
dotations amortissements	1%	25	25 000						
<b>R.N.E</b>	<b>19%</b>	<b>335</b>	<b>335 000</b>	Total chiffres d'affaires TTC	6	6000	300	1800	1800000

Source : Observatoire économique de la pêche

Tableau 18 :Compte d'exploitation sectoriel : Cas du Guedj

CHARGES	% Chiffre d'affaire	Coût global (K CFA)	Coût global	PRODUITS	Quantité (tonnes)	Quantité (KG)	Prix unitaire (CFA/Kg)		Produit global K CFA
<b>consommations intermédiaires</b>				Total chiffres d'affaires HT					
				Production	4,32	4320	500	2160	2160000
poisson	67%	1440	1 440 000	Taxes supportées					
sel	4%	96	96 000						
transport	2%	48	48 000						
<b>TOTAL C.I</b>	<b>73%</b>	<b>1584</b>	<b>1 584 000</b>						
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>27%</b>	<b>576</b>	<b>576 000</b>						
charges et pertes diverses									
frais de personnel	4%	86	86 400						
intérêts									
dotations amortissements	1%	25	25 000						
<b>R.N.E</b>	<b>22%</b>	<b>465</b>	<b>464 600</b>	Total chiffres d'affaires TTC	4,32	4320	500	2160	2160000

Source : Observatoire économique de la pêche

## **ANNEXE : Contributions des acteurs de la pêche artisanale au budget de la commune de Joal**

### **Produits perçus par le GIE interprofessionnel, gérant du quai de pêche**

Marchands ambulants et petits revendeurs de poisson : 100 CFA/jour

Accostage petite pirogue : 200 FCF/jour

Accostage pirogue marée : 500 FCFA/jour

Accostage pirogue senne tournante : 1000 FCFA/jour

Charrettes : 150 FCFA/jour

Véhicules « clandos » : 200 FCFA/jour

Véhicule « minicar » : 500 FCFA/jour

Camion frigorifique et véhicule touristes : 1000 FCFA/jour

Usage toilette : 25 FCFA/utilisation

Distributeurs de carburant pirogue : 6000 FCFA/pompe/ mois

Propriétaires de cantines jumelées : 10 000 FCFA/mois

Propriétaires de cantines simples : 5000 FCFA/mois

Fabricants de paniers : 2000 FCFA/mois

### **Produits directement collectés par la municipalité<sup>4</sup>**

Camions frigorifique : 1200 FCFA/jour

Charrette : 100 FCFA/jour

Propriétaires de fours dans la zone de transformation : 2000 FCFA/four/mois

Exportations de colis de produits transformés : 100 FCFA/carton

Autres transformatrices installées dans la zone de transformation : 3000 FCFA/ mois

---

<sup>4</sup> Ces produits viennent en cumul de ceux perçus par le GIE interprofessionnel